

LEGENDE • • • • Limite communale Limite de zone Courbes de niveau Espaces boisés classés à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme Trame végétale intra-urbaine à préserver au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme Secteur où la constructibilité est soumise à des conditions spéciales en vertu de l'existence de risques naturels prévisibles (R.123-11(b) du Code de l'Urbanisme) Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d) Emplacement destiné à la réalisation d'un programme de logements en application de l'article L.123-2b) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°5e) Secteur urbain soumis à des orientations d'aménagement et de programmation Mur protégé au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme ******** Tronçon de voies sur lequel tout nouvel accès "automobile" est interdit Partie visible sur un autre plan UA Zone urbaine centrale ancienne UB Zone urbaine mixte UD Zone urbaine récente **UD**a Secteur urbain récent au bâti peu dense Zone urbaine à vocation artisanale UE Zone urbaine à vocation industrielle UP Zone urbaine accueillant des équipements publics Zone à urbaniser à vocation mixte soumise à des orientations d'aménagement et de programmation **1 AU**m Zone agricole Zone naturelle et/ou forestière à préserver **URBA-SERVICES** 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX Téléphone : 03.44.45.17.57

Commune de



Fax : 03.44.45.04.25

PLAN LOCAL D' URBANISME



